

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 14 OCTOBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE- Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN-FUCHS

Était absente excusée : Mme Christine DEMESSE qui a donné procuration à Mr Daniel KLACK, maire

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2025
- 3) Communications
 - a) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 16 septembre 2025
 - b) Information concernant la journée des jumelages transfrontaliers
 - c) Rapport d'activité Territoire d'énergie Alsace
 - d) Site remarquable du patrimoine – validation par le ministère de la Culture
 - e) Retour sur des procédures judiciaires concernant le changement d'usage
 - f) Remerciements
 - g) Divers
- 4). Budget M4 – proportion de crédits et amortissement du parking
- 5). Approbation du principe de gestion en régie du parking en ouvrage
- 6) Navette de Noël Hunawehr/Riquewihr : retour sur la délibération du 15 septembre 2025
- 7) Informations sur le transfert de compétence service eau et assainissement - modifications de crédit budget M49
- 8) Révision des statuts de Territoire d'Énergie Alsace

9) Divers

En ouverture de séance, monsieur le Maire salue les auditeurs et la presse présents dans la salle.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS SCHNEIDER, Mme Christine VOIRIN FUCHS propose également sa candidature
Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 11	Contre: 3	Abstention: 1

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE– Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -

Contre : Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Christine VOIRIN-FUCHS
Abstention : Jérôme STURMA

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre dernier.

Le groupe « Riquewihr pour vous, avec vous » souhaite un ajout au point 4. 2 de ce compte rendu concernant l'intervention de M. Denis Bauer qui rappelait que le parking représentait à lui seul 70 % du budget du projet total. Le Maire propose d'accepter cet ajout mais veut une nouvelle fois rappeler que ce projet de parking est inclus un projet d'ensemble global tant à destination des habitants de la cité qu'au déblocage de différents projets urbanistiques.

Mme Christine VOIRIN FUCHS revient sur son absence non excusée de la séance précédente alors qu'elle avait refusé l'évènement sur le calendrier collectif de type

«outlook ». Le Maire rappelle que ce calendrier n'est pas un outil formel et ne peut constituer une preuve d'absence à un conseil municipal. Donner une procuration aurait permis d'obtenir le statut d'élue excusée. En conséquence, le Maire refuse de modifier le statut de Mme Voirin Fuchs à l'occasion du conseil municipal du 15 septembre dernier.

Le procès-verbal du 15 septembre 2025 est adopté selon les modalités ci-dessous :

Nombre de votants: 14	Dont présents: 13	Dont procuration: 1
Pour: 11	Contre:	Abstentions: 3

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE–Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -

Abstentions : Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER – Jean Daniel REBER

Madame VOIRIN FUCHS ne prend pas part au vote.

3) COMMUNICATIONS

a) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 16 septembre 2025

Aucun marché n'a été passé entre les deux dates de séance du conseil municipal.

b) Information concernant la journée des jumelages transfrontaliers

Le 23 septembre s'est tenu la journée des jumelages transfrontaliers organisée par la région Grand Est , avec un constat prégnant : les jumelages franco-allemands sont en désuétude. Des pistes avancées à jour-là, concernent le monde associatif qu'il faut motiver à se rencontrer et à échanger. Cela se traduit par du concret à Riquewihr ! En effet, la SHAR et Art et Culture ont prochainement l'ambition de se rendre dans notre ville jumelée Weil der Stadt pour entretenir nos liens d'amitié.

c) Rapport d'activité Territoire d'énergie Alsace

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal de la réception du rapport d'activité 2024 de Territoire d'Énergie d'Alsace. Ce rapport présente les actions menées au cours de l'année écoulée, les travaux des comités syndicaux ainsi que les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre au bénéfice des communes et des citoyens en matière

d'énergie et de transition énergétique. Territoire d'Energie d'Alsace est un partenaire précieux tant sur le point de vue technique que financier. Ce syndicat nous a alloué, pour mémoire, une aide de 25 000 euros en 2024.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

d) Site remarquable du patrimoine – validation par le ministère de la Culture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son passage en commission nationale au ministère de la Culture le 11 septembre dernier, au cours duquel a été accordé à Riquewihr la reconnaissance du site remarquable du patrimoine ainsi que du périmètre des abords associés. Le comité/jury était composé de représentants de la DRAC, de hauts fonctionnaires, de 4 élus et des représentants des associations de sauvegarde du patrimoine.

Les contours de ce site remarquable du patrimoine, à peine le 10^{ème} en Alsace, ont été présentés à la population lors de la réunion publique du 7 octobre dernier. Elle sera prochainement suivie d'une enquête publique diligentée par la DRAC. Et en finalité un groupe de travail paritaire élus/habitants sera installé pour travailler à la modélisation définitive de ce dispositif.

Monsieur le Maire se félicite de l'aboutissement de ce travail d'inventaire, réalisé avec le concours du titulaire du marché, dont la qualité du travail est à souligner, et avec l'appui de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a accompagné la commune de manière attentive et constructive. Le SPR est une partie du projet global du développement de Riquewihr

Ce dispositif contribuera, lors de sa mise en œuvre, à une meilleure sauvegarde du patrimoine communal et offrira un cadre clair et protecteur aux habitants pour la conduite de leurs projets de travaux patrimoniaux.

e) Retour sur des procédures judiciaires concernant le changement d'usage

Monsieur le maire informe le conseil municipal des suites de deux jugements en procédure accélérée au fond relatives à un droit d'usage et d'habitation, ceci dans le prolongement des délibérations du 17 juin 2025 et pour lesquels nous étions assistés du cabinet Soler-Couteaux.

Pour le premier, il s'agit d'une maison sise dans le centre ancien transformée en deux appartements distincts proposés à la location de courte durée sur différents sites internet. La commune a fait assigner la propriétaire pour constat de la violation de l'article L631-7 du code de la construction et de l'habitation et pour demander le retour à l'usage d'habitation à l'année de cette maison.

La Présidente du tribunal judiciaire de Colmar par jugement public en procédure adaptée au fond, contradictoire et en premier ressort

- a constaté la violation des dispositions de l'article L637-7 du code de la construction et de l'habitat
- A ordonné de procéder au retour à usage d'habitation des deux locaux illégalement transformés dans un délai d'un mois à compter de la signification de la décision, sous astreinte provisoire de 500 euros par jour de retard et par logement pendant 90 jours, à compter de l'expiration du délai précité

- A condamné la propriétaire à payer à la commune une somme de 35 000 euros par appartement illégalement transformé et une somme de 3 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civil

Un appel en jugement a été interjeté.

Pour le second, il s'agit pour la commune de demander le retour à usage d'habitation de trois logements situés extra muros irrégulièrement transformés en meublés de tourisme

La Présidente du tribunal judiciaire de Colmar par jugement public en procédure adaptée au fond, contradictoire et en premier ressort

- A déclaré recevable les demandes de la commune de Riquewihir
- A ordonné de procéder au retour à usage d'habitation d'un logement dans un délai d'un mois à compter de la signification de la décision, sous astreinte provisoire de 500 euros par jour de retard et par logement pendant 90 jours, à compter de l'expiration du délai précité
- A condamné le propriétaire à payer à la commune une somme de 3 000 euros par appartement illégalement transformé et une somme de 3 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civil

Le maire est ravi de la prise de conscience de la justice et se félicite de ces rendus.

f) **Remerciements**

Différents remerciements sont parvenus en mairie pour donner suite à des vœux d'anniversaire, à l'organisation d'une cérémonie civile de mariage et à un accueil des élus d'Illhaeusern. Mme RIEG, sociologue qui était en charge de l'étude citoyenne Noël nous a adressé un message de sympathie à l'issue de ses travaux . Monsieur le maire souhaite également la remercier pour son travail et son engagement dans ce dossier.

Le consul général du Japon quitte ses fonctions à Strasbourg et a adressé un message de remerciement pour les relations cordiales que la Ville a su entretenir avec lui et ses services.

g) **Divers**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à assister à la signature du marché conception avec l'entreprise Demathieu Bard le lundi 20 octobre 2025 à 11h00.

Le maire indique qu'un échelonnement des dates de réalisation des différents équipements sera réalisé en lien avec les incertitudes politiques actuelles françaises et des finalisations du plan financier local en collaboration avec le SGC Kaysersberg Vignoble.

Mr le maire rappelle la possibilité de visiter la friche en cours de réaménagement par la commune de Berrwiller le 24 octobre prochain.

Mr Reber ne prend pas part au vote du point ci-dessous

La sonorisation installée dans les rues de la ville et financée par la ville et le comité des fêtes a connu quelques dysfonctionnements. Le montant du diagnostic et des réparations s'est élevé à environ 4000 euros TTC. Le comité des fêtes accepte de participer à ces réparations à hauteur de 1000 euros. Le conseil municipal décide d'accepter cette participation et remercie le comité des fêtes pour son aimable collaboration.

Nombre de votants: 14	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 14	Contre:	Abstention:

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE-Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN-FUCHS

4). BUDGET M4 – PROPORTION DE CREDITS ET AMORTISSEMENT DU PARKING

Vu la délibération du 1er juillet 2025 relative à la répartition des travaux pour le budget M4,

Considérant l'attribution récente du marché de conception,

Considérant la nécessité de revenir sur la proportion des travaux à affecter au budget M4,

Il est rappelé que lors de la séance du 1er juillet, le Conseil Municipal s'était prononcé sur un taux de 76 % pour la répartition des travaux. À ce jour, la proportion réelle est de 68,80 %. Il est donc proposé de retenir dorénavant ce taux de 68,80 % pour la ventilation des différentes opérations, des décomptes financiers et des emprunts à venir.

Les subventions, étant fléchées par l'organisme partenaire, seront ventilées au cas par cas. Le budget général sera impacté à hauteur de 31,20 %. (13,22 % services techniques et 17,98 pour le tiers lieu/conciergerie et espaces verts)

La quote-part des dépenses courantes, fixée par la délibération du 1er juillet 2025, ne varie pas et demeure en vigueur.

Pour compléter les opérations budgétaires en cours, il est proposé d'amortir le parking couvert sur une durée de 40 ans.

Le conseil municipal **DECIDE** :

1. **D'APPROUVER** la révision du taux de répartition des travaux affectés au budget M4 à hauteur de 68,80 %, avec un impact sur le budget général de 31,20 %.
2. De **MAINTENIR** la quote-part des dépenses courantes telle que fixée par la délibération du 1er juillet 2025.
3. **D'AMORTIR** le parking couvert sur une durée de 40 ans.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 12	Contre: 3	Abstention:

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE– Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA

Contre : Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Christine VOIRIN-FUCHS

5). APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION EN REGIE DU PARKING EN OUVRAGE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L.2221-3 du CGCT ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2025 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de création du budget annexe du parking du Vignoble selon la nomenclature M4 ;

Vu le projet de création d'un parking en ouvrage situé avenue Méquillet à Riquewihr

Considérant que le stationnement en ouvrage constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) ;

Considérant que la collectivité souhaite assurer une gestion directe de ce service dès sa mise en service, dans un souci de maîtrise des recettes, de proximité de gestion, et de pilotage stratégique de la politique de stationnement ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver préalablement le principe de gestion en régie, en application des dispositions précitées ;

Il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le principe de gestion en régie à compter du début de l'exploitation du parking en ouvrage « Du vignoble » prévu mi-novembre 2027 par la création prochaine d'une régie à simple autonomie financière de type service public industriel et commercial (SPIC) qui sera par ailleurs soumise pour avis au Comité social territorial de la commune de Riquewihr
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 11	Contre: 2	Abstentions: 2

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE– Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY

Contre : Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER

Abstentions : Christine VOIRIN-FUCHS - Jérôme STURMA

Une prochaine réunion publique sera fixée en novembre. Il a été décidé de poursuivre la finalisation budgétaire du projet et de l'optimiser à 100 %, ce qui explique le report.

Le Maire donne lecture des différents frais de personnel et de maintenance du parking couvert, répertoriés pour un montant annuel de 200 000 euros. Il précise que cette somme est incluse dans le plan de financement global qui sera présenté en commission des finances. La planification des travaux sera réalisée en fonction des disponibilités financières. À ce jour, aucune augmentation fiscale n'a été programmée dans le plan de financement. Le Maire remercie par ailleurs l'investissement de notre conseiller aux décideurs locaux du SGC qui a permis de progresser rapidement dans la finalisation budgétaire du projet sur les 5 années à venir.

M. Bauer fait remarquer que « 200 000 euros est la base minimale pour les frais de maintenance, le montant plus conforme s'élève plutôt à 380 000 euros par an. Il insiste sur le fait que le budget a été constitué sur une base minimale ».

Le Maire demande à connaître ses sources. M. Bauer répond que Chat GPT propose des estimations intéressantes sur lesquelles il se fonde avec confiance ! Le Maire précise que la ville préfère s'appuyer sur des chiffres, fournis par notre cabinet d'étude ESPELIA toujours en version haute pour les dépenses, intégré par le Trésor dans le canevas financier proposé par ce dernier.

Mme Buttighoffer demande à voir un support, indiquant que les explications de ce jour lui paraissent très « light » pour signer un marché aussi important.

Le Maire rappelle que de nombreuses réunions de travail se sont tenues en amont de cette décision souvent en présence des experts sur lesquels nous nous appuyons pour nos projections.

Le Maire insiste une nouvelle fois, en précisant que tout est calculé, rien n'est fait à la légère. Il s'agit de voter aujourd'hui le principe de régie. Mme Buttighoffer réaffirme qu'elle ne dispose pas d'une vue d'ensemble lui permettant de participer sereinement au vote. Le Maire conclut en précisant que la perspective financière sera présentée par le représentant du SGC à l'occasion de la commission des finances de novembre prochain, basée sur des chiffres proposés par des professionnels reconnus sur le marché.

6) NAVETTE DE NOËL HUNAWIHR/RIQUEWIHR : RETOUR SUR LA DELIBERATION DU 15 SEPTEMBRE 2025

Jérôme STURMA ne prend pas part au vote

Le 15 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre et le plan de financement de la future navette de Noël entre Hunawihr et Riquewihr.

Entre-temps, la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité, a décidé de se substituer à la commune pour l'organisation et le financement de ce service.

Le plan de financement n'est donc plus du ressort du conseil municipal. Toutefois, il est confirmé que la communauté des communes retient le tarif de 10 euros par véhicule qu'elle intégrera dans son plan de financement global.

La Communauté de Communes proposera une convention de partenariat précisant la durée du service, les dates, les coûts et la participation éventuelle de la commune en cas de déficit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui sera proposée par la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la navette de Noël 2025.

Nombre de votants: 14	Dont présents: 13	Dont procuration: 1
Pour: 14	Contre:	Abstention:

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER – Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE– Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY -- Christine VOIRIN-FUCHS

7) INFORMATIONS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - MODIFICATIONS DE CREDIT BUDGET M49

Vu la délibération du 3 septembre 2024 approuvant les modifications de statuts du SIAEPABE, incluant une mise à disposition de nos installations,
Considérant que cette modification de statuts entraîne le transfert des compétences Eau et Assainissement de la commune à cette structure à compter du 1er janvier 2026,
Considérant que les travaux préparatoires au transfert sont en cours, tant sur le plan technique qu'administratif,
Considérant que le Service de Gestion Comptable (SGC) est autorisé à effectuer les mises à jour de la comptabilité de la ville de Riquewihr en lien avec le transfert des compétences Eau et Assainissement au SIAEPABE le 01/01/2026,
Considérant les proportions d'activité du service Eau et Assainissement, à savoir 40 % pour le service de l'eau et 60 % pour le service assainissement,
Considérant que la mise à jour de l'actif du service Eau et Assainissement est en cours et que certains biens ou opérations obsolètes pourront être retirés nécessitant une modification de crédits budgétaires

Le conseil municipal **DECIDE** :

1. **D'APPROUVER** la mise à jour de l'actif du service Eau et Assainissement en vue de son transfert au SIAEPABE.
2. De **RETENIR** les proportions 40 % et 60 % pour la distinction entre Eau et Assainissement des résultats fonctionnement et investissement dans les budgets qui seront gérés par le SIAEPABE à compter du 1er janvier 2026.

3. **D'APPROUVER** la modification des crédits telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses :

Article 675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 330 098 euros

Recettes :

21311	Bâtiments d'exploitation	2 587 euros
2151	Installations complexes spécialisées	4 214 euros
21521	Réseaux d'adduction d'eau	151 062 euros
21532	Réseaux d'assainissement	171 148 euros
21561	Service de distribution d'eau	1 087 euros

1. **D'AUTORISER** le SGC à poursuivre les écritures comptables nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 11	Contre: 3	Abstention: 1

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) – Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER -- Brigitte HAAS – Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE– Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ - Jérôme STURMA

Contre : Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Sylvie STRIBY

Abstention : Christine VOIRIN-FUCHS

Mme Buttighoffer s'interroge sur la nécessité d'étoffer l'équipe administrative et technique du SIAPABE. Le Maire confirme cette nécessité, précisant que l'uniformisation des pratiques est prévue sur 7 ans.

Mme Striby questionne sur la protection des ressources, le pouvoir du Maire sera-t-il conservé ? »

Le Maire indique que c'est le SIAPABE qui va endosser le rôle de la protection et de la ressource de l'eau. Il précise qu'il souhaite une continuité de service via la mise à disposition des biens communaux. Il ajoute que le process de fonctionnement est en cours d'élaboration et de validation entre les communes et le syndicat intercommunal ».

Le Maire rappelle que « Riquewihr est le plus gros consommateur d'eau de ce service public. Il précise également que Riquewihr capte sa ressource en eau. Ce qui est prélevé aujourd'hui revient en direct à la commune ; cependant, si le syndicat décidait de nouveaux captages de source, cela reviendrait au pot commun. Riquewihr est la seule commune à capter des sources à préserver.

Il s'agit de faire confiance au syndicat intercommunal qui a toujours travaillé en conformité et engagement, il n'y a pas de raison que cela change.

8) REVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hésingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 14	Dont procuration: 1
Pour: 15	Contre:	Abstention:

Pour : Mmes, Mrs Daniel KLACK (P) - Vincent SCHERRER - Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE- Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN-FUCHS

9) DIVERS

Le maire communique les dates des prochaines réunions communales :

Commission des finances, le lundi 24 novembre 2025 à 18h30

Conseil municipal, les 27 janvier 2026 à 19h00 et 3 mars 2026 à 19h00

Commission des finances les 17 février à 18h30 et 23 février 2026 à 18h30

La séance est levée à 20h20.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2025
- 3) Communications
 - a) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 16 septembre 2025
 - b) Information concernant la journée des jumelages transfrontaliers
 - c) Rapport d'activité Territoire d'énergie Alsace
 - d) Site remarquable du patrimoine - validation par le ministère de la Culture
 - e) Retour sur des procédures judiciaires concernant le changement d'usage
 - f) Remerciements
 - g) Divers
- 4). Budget M4 - proportion de crédits et amortissement du parking
- 5). Approbation du principe de gestion en régie du parking en ouvrage
- 6) Navette de Noël Hunawihr/Riquewihr : retour sur la délibération du 15 septembre 2025

- 7) Informations sur le transfert de compétence service eau et assainissement - modifications de crédit budget M49
- 8) Révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace
- 9) Divers

Etaient présents : Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER - Anne Sophie LALEVEE- Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN-FUCHS

Était absente excusée : Mme Christine DEMESSE qui a donné procuration à Mr Daniel KLACK, maire

Procès-verbal certifié exécutoire pour ses pages N°161 à N°173, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 21 octobre 2025
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.

La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS SCHNEIDER

Le Maire,
Daniel KLACK

